

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation

Date d'affichage

07 Décembre 2020

07 Décembre 2020

SEANCE DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT

N° 2020-58

L'an Deux Mille Vingt, le Quinze du mois de DECEMBRE, à dix-huit heures trente minutes, Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre **prescrit** par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **PEREZ LEROUX Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale du Var,
Présents : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoint. Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE Guillaume, BELISAIRE Louis, et BONOME Stéphane. Conseillers Municipaux.
Pouvoir : Loïc ORSET à Thomas BELISAIRE.
Secrétaire de séance : Madame BREZINA Yana.

Objet : Demande de Subvention de l'Etat au titre de la DETR 2021 - Projet SAE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux D.E.T.R. pour l'aménagement d'une salle artificielle d'escalade (SAE) au lieu-dit « le Collet », d'une dépense des travaux H.T. de : 86 650 euros. Ce projet structurant pour le territoire communal répond aux priorités fixées et aux orientations inscrites dans le programme d'investissement.

A cet effet, Madame le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir solliciter l'aide financière éligible au titre de la dotation de la D.E.T.R. concernant l'opération ci-dessous présentée, et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	H.T	RECETTES	HT
		Etat : DETR : 50 %	43 325.00
Travaux SAE	86 650.00	Fonds concours : Agglo-DPVA : 25 %	21 662.00
		Autofinancement : Commune : 25 %	21 663.00
TOTAL	86 650.00	TOTAL	86 650.00

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de solliciter :

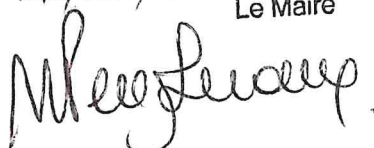
- o l'aide financière de l'Etat la plus élevée possible au titre de la D.E.T.R. 2021, permettant de financer les travaux d'aménagement d'une salle artificielle d'escalade, SAE au lieu-dit « Le Collet » d'un montant global H.T. de 86 650 Euros,
- o d'autoriser son Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque- Esclapon, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le : 07.01.2021.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
Le : 07.01.2021.....
Le Maire

Le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE 83840 LA ROQUE-ESCLAPON**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation

Date d'affichage

07 Décembre 2020

07 Décembre 2020

SEANCE DU QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT

N° 2020-58

L'an Deux Mille Vingt, le Quinze du mois de DECEMBRE, à dix-huit heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre **prescrit**
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme **PEREZ LEROUX
Nathalie**, Maire de la Commune, Conseillère Départementale du Var,
Présents : PERRIMOND Bernard, PERRIMOND Jean-Noël, BELISAIRE Thomas, Adjoints.
Mesdames BREZINA Yana, MOREL Annick, Conseillères Municipales, Messieurs FABRE
Guillaume, BELISAIRE Louis, et BONOME Stéphane. Conseillers Municipaux.
Pouvoir : Loïc ORSET à Thomas BELISAIRE.
Secrétaire de séance : Madame BREZINA Yana.

Objet : Demande de Subvention de l'Etat au titre de la DETR 2021 - Projet SAE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de solliciter une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux D.E.T.R. pour l'aménagement d'une salle artificielle d'escalade (SAE) au lieu-dit « le Collet », d'une dépense des travaux H.T. de : 86 650 €uros.
Ce projet structurant pour le territoire communal répond aux priorités fixées et aux orientations inscrites dans le programme d'investissement.

A cet effet, Madame le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir solliciter l'aide financière éligible au titre de la dotation de la D.E.T.R. concernant l'opération ci-dessous présentée, et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	H.T	RECETTES	HT
		Etat : DETR : 50 %	43 325.00
Travaux SAE	86 650.00	Fonds concours : Agglo-DPVA : 25 %	21 662.00
		Autofinancement : Commune : 25 %	21 663.00
TOTAL	86 650.00	TOTAL	86 650.00

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide de solliciter :

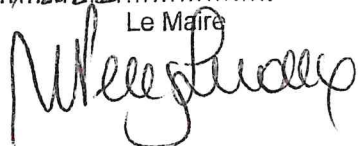
- l'aide financière de l'Etat la plus élevée possible au titre de la D.E.T.R. 2021, permettant de financer les travaux d'aménagement d'une salle artificielle d'escalade, SAE au lieu-dit « Le Collet » d'un montant global H.T. de 86 650 €uros,
- d'autoriser son Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie de La Roque- Esclapon, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme à l'acte original.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE
APRÈS DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Le : 07/02/2021.....
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
Le : 07/02/2021.....

Le Maire



Le Maire,
Nathalie PEREZ LEROUX

